

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2022_010

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 avril 2022

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 12
de Votants 14

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Attribution des subventions aux associations 2022

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par TEULER Pierre, HAMOT Christine par CARLAVAN Lydie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Bruno VILLARON, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

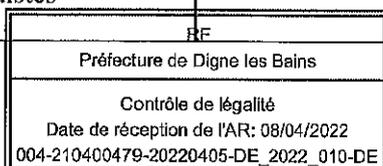
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'exercice 2022.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les associations dont le siège est sur la Commune un montant de 6100 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1 500.00 €	13		
Judo Club	1 200.00 €	14		
Champterroir	800.00 €	14		
Rencontre et Partage	800.00 €	14		
Coopérative scolaire	1 000.00 €	14		
Les Z Arts Dance	400.00 €	14		
Les Astronomes Gassendistes	400.00 €	14		



Pour les Associations hors Commune un montant de 550 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Resto du Cœur	100.00 €	14		
APAJH	100.00 €	14		
Secours populaire	100.00 €	14		
Secours catholique	100.00 €	14		
AFM Téléthon	100.00 €	14		
GDA Thoard	50.00 €	14		

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

